

## Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 13 septembre 2021, sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-huit membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 13 septembre 2021, a rendu l'avis suivant :

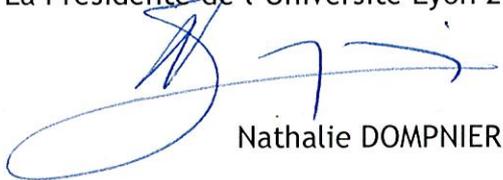
- Election du Vice-Président étudiant du Conseil Académique

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 13 septembre 2021, a pris connaissance du point suivant :

- Dotations de la nouvelle accréditation

Fait à Lyon, le 13 septembre 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 17 septembre 2021.*